

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi vingt neuf juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 029/2012 : "compte administratif (budget général et budgets annexes)".

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

M. RAGU présente le rapport

Le compte administratif pour l'année 2011 se traduit par les résultats suivants :

Section de fonctionnement pour les recettes:

Budget prévu : 5 919 116.00 €

Budget réalisé: 5 514 520.27 €

Section de fonctionnement pour les dépenses

Budget prévu : 5 919 116.00 €

Budget réalisé : 4 739 924.63 €

Résultat reporté en fonctionnement de 416 832.93 €

Soit un solde excédentaire de 774 595.64€

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 1 191 428.57 €

Ce qui donne en cumulé de l'exercice 2011 un excédent de 446 696.71 qui intègre les restes à réaliser soit un cumulé 1 027 776.85 €.

Section d'investissement pour les recettes :

Budget prévu : 4 387 005.00 €

Budget réalisé 2 818 199.33 €

Section d'investissement pour les dépenses :

Budget prévu : 4 387 005.00 €

Budget réalisé : 2 456 056.97€

Résultat reporté en investissement de : - 525 794.08 €

Soit un solde excédentaire de 362 142.36 €.

Les Restes à Réaliser présentent un solde déficitaire pour un montant de - 581 080.14 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de - 744 731.86 €

Les opérations essentielles réalisées en 2011 sont :

- la finalisation de la liaison douce avenue d'Orléans et des travaux de la gare.
- l'engagement des aménagements de la route de Vaucelas,
- l'acquisition foncière sur la RN20 et des habitations au Saint Nicolas.

En 2011 le pourcentage des réalisations sur le budget général par rapport aux prévisions était de 72.82% et les années précédentes de :

69% en 2008

66% en 2009

87% en 2010

M. GAUTRELET souligne le fait que la commission finances, pauvre en informations, n'a pas favorisé la préparation du Conseil Municipal.

Concernant le compte administratif, il indique que le budget est révélateur d'une politique de « l'à peu près » avec des écarts très importants sur les travaux: - 46% sur le poste entretien voirie et réseau; 20% sur le poste énergie et électricité, et des frais de nettoyage des locaux de 72 %, tout ceci en la défaveur de la Commune.

Cette perte sur le prévisionnel représente 117.000 €, **M. GAUTRELET** s'interroge si c'est du fait de l'incompétence de certains agents, du manque de contrôle interne ou de l'omnipotence de l'Elu en charge du secteur qui, ne pouvant déléguer, dirige beaucoup.

De ce fait des économies sont faites sur d'autres postes notamment sur le patrimoine collectif. Par exemple, 73.000 € sur l'entretien des bois et forêt, et 40.000 € sur l'entretien des bâtiments communaux.

Une gestion aléatoire au niveau des ressources humaines est également à constater, notamment un surplus du poste de rémunération de 26.000 € et une économie sur la rémunération principale, l'explication donnée étant que la responsable de la comptabilité ne fut pas remplacée rapidement.

Sur la section recette de fonctionnement on peut s'étonner du manque de 70.000 € du Fonds Départementale de TP correspondant à une faiblesse de l'activité économique sur la Commune.

M. GAUTRELET considère que sur les 17 années de mandats de la majorité, l'absence d'activités commerciales restera un échec.

Le budget d'investissement mérite lui aussi des remarques avec un écart de 150.000 € dans « autres ». Le recours à l'emprunt durant ces dernières années semble mal maîtrisé, amenant cette année encore à un écart de 16% soit 195.000 €.

M. BOURGEOIS répond qu'il s'agit du compte administratif et non du budget 2011.

M. RAGU pense que Monsieur GAUTRELET suit une démarche polémique avec l'intention de semer l'inquiétude. Les pourcentages sont évoqués sans annoncer les montants sur lesquels ils portent. Pour reprendre deux points déjà développés l'an dernier :

- Les écarts concernant l'électricité etc, furent expliqués au titre du budget 2012 par le manque de maîtrise du rattachement des charges.
- Et l'emprunt de 195.000 € avait été fait par anticipation au vue du contexte économique, et se trouve dans les restes à réaliser car il n'a pas été perçu.

M. GAUTRELET rétorque qu'en deux ans la quote- part de l'endettement par habitant fut augmentée de 10 %.

M. RAGU s'étonne que l'augmentation de l'endettement par habitant trouble Monsieur GAUTRELET et non l'augmentation des impôts.

M. GAUTRELET parle d'une adaptation de la pression fiscale en fonction des rentrées de taxes hors particuliers qui ne sont pas suffisantes.

Mme CORMON explique qu'elles ne sont pas insuffisantes.

M. RAGU affirme que la Commune n'a pas recours systématiquement à l'emprunt en précisant que l'indicateur de la capacité de désendettement de la commune était de 6.2 en 2007, 6.6 en 2008 et 6.4 en 2010, ce qui démontre que ce n'est pas une politique démesurée d'emprunt.

M. BERNARD ajoute que lui aussi a trouvé l'ambiance de la commission finances très décevante avec une fuite devant les explications demandées. Il s'interroge sur les enseignements à tirer de ce compte pour les budgets futurs.

M. RAGU ne voit pas les éléments qui remettent en cause les grandes orientations toujours évoquées et inchangées. Malgré tout, la Majorité a toujours su s'adapter aux circonstances.

M. MEUNIER rappelle que depuis 15 ans la Commune n'est pas endettée outre mesure, elle est réputée pour sa gestion, réalise des investissements, offre des services aussi bien aux jeunes qu'aux aînés et à la culture et que les administrés ne sont pas sur-imposés.

Le rapport entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, M. BERNARD, Mme JUBIN, M HERVOIR, Mme DAMON, M. S. RICHARD, M GAUTRELET).

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'année 2011 faisait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 191 428.57 €** et un besoin de financement pour la section d'investissement pour un montant de **163 651.72€**(hors restes à réaliser).

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET EAU M49

(Sous la présidence de M. Ragu)

M. GAUTRELET remarque qu'il s'agit d'un constat par rapport au compte de l'eau et de l'assainissement et qu'il aurait été intéressant de faire un rapprochement avec le point sur le rapport du délégataire.

M. BOURGEOIS répond que les deux n'ont rien à voir.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, M. BERNARD, Mme JUBIN, M HERVOIR, Mme DAMON, M. S. RICHARD, M GAUTRELET).

APPROUVE le Compte Administratif au titre de l'exercice 2011 pour le Budget de l'eau faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 46 234.03 € et un déficit d'investissement pour un montant de 20 061.92 €.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ASSAINISSEMENT M49

(Sous la présidence de M. Ragu)

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 20 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS** (M. GLEYZE, M. BERNARD, Mme JUBIN, M HERVOIR, Mme DAMON, M. S. RICHARD, M GAUTRELET).

APPROUVE le Compte Administratif - Budget Assainissement, au titre de l'année 2011 faisait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **283 578.79 €** et un excédent de financement pour la section d'investissement pour un montant de **103 056.69 €**(hors restes à réaliser).

Etréchy ensemble et solidaires